

**ASSOCIATION DE PREVENTION DE SANTE AU TRAVAIL
D'INDRE ET LOIRE**

En abrégé « APST 37 »

ASSOCIATION A BUT NON LUCRATIF REGIE PAR LA LOI DU 1ER JUILLET 1901

2 Avenue du Professeur Alexandre Minkowski

37170 CHAMBRAY LÈS TOURS

**RELEVÉ DE DECISIONS DE LA REUNION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
EN DATE DU 7 FEVRIER 2022**

Les membres du Conseil d'Administration se sont réunis le 7 février 2022 sur convocation du Président, faite conformément aux statuts, au siège social de l'Association susmentionnée.

Ordre du jour

1. Objectifs 2022 (Esprit de service, activité, Padoa, budget, recrutements, gouvernance ...)
2. Actualité de la réforme
3. Projet de modifications des statuts, du Règlement Intérieur et calendrier envisagé
4. Rapport bilan carbone
5. Evaluation de nos capacités annuelles de visites en fonction de nos effectifs ETP Opérationnel
6. Evolution des protocoles
7. Point sur les procédures de règlement
8. Embauches et affectation des Médecins du Travail
9. Election du Trésorier
10. Election du Secrétaire
11. Election d'un Membre représentant des salariés au bureau
12. Questions diverses

1. Objectifs 2022 (Esprit de service, activité, Padoa, budget, recrutements, gouvernance ...)

Monsieur CIBOIT indique que la phase de déploiement de PADOA est terminée, sans aucun problème majeur et que maintenant il reste du chemin à parcourir avant l'appropriation pleine de cet outil.

Monsieur CIBOIT annonce qu'un Médecin collaborateur a intégré notre structure le 1^{er} février et que l'APST37 est en contact avec 24 médecins aux profils très variés.

Monsieur DESASSIS rappelle un des objectifs de l'APST37 : le développement d'une culture de service et cela passe notamment par la priorité donnée aux visites périodiques et occasionnelles. Atteindre l'objectif de 1 600 visites par an nécessite de travailler sur les protocoles de formation, certaines tâches, l'absentéisme, le niveau de performance selon les zones, les actions correctives pour garantir l'atteinte des objectifs, calibrer les embauches, adapter l'organisation, ...

De nombreux échanges ont lieu entre Administrateurs, notamment sur les objectifs pour l'année 2022.

Résolution n° 1 :

« Le Conseil d'Administration valide les objectifs et les perspectives 2022-2023, le budget 2022, associé aux conditions tarifaires 2022, conformément aux documents présentés ».

La résolution n° 1 est approuvée.

 1

2. Actualité de la réforme

3. Projet de modifications des statuts, du Règlement Intérieur et calendrier envisagé

Monsieur CIBOIT explique que les mandats de l'ensemble des administrateurs prendront fin le 31 mars 2022, car les administrateurs employeurs doivent dorénavant être mandatés par les organisations patronales, comme les représentants salariés le sont déjà par les organisations syndicales. Avant de rédiger les nouveaux statuts, l'APST37 attend toutefois des décrets d'application de la loi, qui devrait paraître mi-février. Une réunion du bureau est planifiée le 17 février, puis il sera procédé à un Conseil d'Administration le 7 mars, et enfin une Assemblée Générale Extraordinaire le 28 mars 2022 pour ratifier définitivement la modification des statuts.

Monsieur DESASSIS note également que la nouvelle loi institue un Vice-président issu des Organisations syndicales.

4. Rapport bilan carbone

Mathieu CABLE présente aux membres du Conseil d'Administration le bilan réalisé par un groupe de travail de l'APST37 et explique que le bilan carbone, obligatoire pour les entreprises de plus de 500 salariés, est un outil permettant de structurer la lutte contre le dérèglement climatique au niveau d'une entreprise. Il consiste à identifier et quantifier les sources d'émission de gaz à effet de serre pour mieux les atténuer.

5. Evaluation de nos capacités annuelles de visites en fonction de nos effectifs ETP Opérationnel

Ce point a été traité lors du point n°1.

6. Evolution des protocoles

Monsieur CIBOIT explique qu'il s'agit des protocoles encadrant les liens de travail entre les médecins, les infirmières et les médecins-collaborateurs.

Pour Monsieur DESASSIS, l'objectif est de faciliter la capacité des uns et des autres à augmenter le nombre de visites réalisées.

7. Point sur les procédures de règlement

Monsieur CIBOIT explique que, après l'abus constaté dans une association de Tours par l'utilisation de chèques, l'APST37 a décidé de ne plus utiliser ce mode de paiement, au profit des prélèvements et des virements, et d'interdire toute opération bancaire au guichet au Président du Conseil d'Administration et au Directeur. Cette mesure a été validée par le commissaire aux comptes qui estime qu'elle renforce encore la qualité des procédures opérationnelles internes en matière de protection des actifs et du patrimoine, de prévention des fraudes et de fiabilité des informations financières. Aujourd'hui, les devis sont établis par les responsables de service et validés par le Directeur, tandis que les factures sont visées par la responsable comptable, le chef de service et le Directeur.

Monsieur DESASSIS souhaite vivement, dans les prochains mois, l'élection d'un Trésorier qui contrôlera les comptes. En attendant, il a demandé au commissaire aux comptes de procéder à un audit. Ce dernier a déclaré qu'il ferait des vérifications aléatoires par sondage lors du contrôle des comptes 2021.



8. Embauches et affectation des Médecins du Travail

Résolution n° 2 :

« Le Conseil d'Administration prend acte de la nomination du Docteur HERVIOU en tant que médecin-collaborateur sur le secteur de Blaise Pascal à compter du 1^{er} février 2022. »

La résolution n° 2 est approuvée.

Résolution 2.1 :

« Le Conseil d'Administration a reçu communication de la liste réactualisée des médecins nommés au sein de l'APST37 et de leur affectation. La liste des entreprises concernées est annexée dans l'espace Administrateurs. Le Conseil d'Administration valide la nomination de chacun des médecins figurant sur cette liste ainsi que leur affectation. Le Conseil d'Administration prend acte que cette affectation peut être amenée à évoluer selon les souhaits et les charges respectives des médecins, voire des demandes d'adhérents. »

La résolution n° 2.1 est approuvée.

9. Election du Trésorier

10. Election du Secrétaire

11. Election d'un Membre représentant des salariés au bureau

En l'absence de réponses aux demandes de candidatures formulées auprès des administrateurs représentants des salariés pour les trois fonctions du bureau pour les représentants des salariés (Trésorier, Secrétaire et membre du bureau), il n'a pu être procédé au vote concernant ces trois fonctions.

Il est ainsi fait le constat de carence pour ces 3 fonctions.

12. Questions diverses

Un calendrier des Conseils d'Administration, Commissions de Contrôle et Assemblées Générales a été établi :

- Conseil d'Administration : 7 et 28 mars 2022
16 mai 2022
19 septembre 2022
7 novembre 2022
5 décembre 2022
- Commission de Contrôle : 16 février 2022
31 mars 2022
30 mai 2022
26 septembre 2022
14 novembre 2022
- Assemblée Générales : 28 mars 2022
30 juin 2022

Didier DESASSIS
Président

Christophe WARRICK
Administrateur